

**INSPECTION ACADEMIQUE  
DE L'HERAULT**

SERVICE DEPARTEMENTAL  
DES PERSONNELS  
Ce.ia34sdp@ac-montpellier.fr

**SDP**  
BUREAUX : 216 - 217 - 218  
☎ : 04.67.91.52.52  
☎ : 04.67.91.53.13

**OBJET** : Retenue sur traitement pour service non fait.

**Imprimé réservé aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré public.**

**GREVE DES MERCREDI 21 – JEUDI 22 –  
VENDREDI 23 – SAMEDI 24 NOVEMBRE 2007**

Je vous prie de compléter la fiche individuelle d'enquête grève vous concernant et me la retourner au plus tard pour **le lundi 3 décembre 2007.**

**L'ABSENCE DE REPONSE, UNE REPONSE AMBIGUË (case non cochée...)  
OU UNE REPONSE PARVENUE APRES CETTE DATE  
CONDUIRA A UNE RETENUE SUR VOTRE TRAITEMENT POUR LA PERIODE CONCERNEE.**

Pour l'Inspecteur d'Académie,  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



P. DESTOUCHES

**ENQUETE POUR LES JOURNEES DE GREVE DU 21- 22 - 23- 24 NOVEMBRE 2007**

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 61.825 du 29 juillet 1961 et de la loi n° 77.286 du 22 juillet 1977, il est rappelé que la retenue sur les traitements est égale à la fraction de traitement frappée d'indivisibilité, soit 1/30<sup>ème</sup>.

*Vous voudrez bien cocher la case si vous n'avez pas fait grève. Il va de soi que vous cochez aussi si vous n'étiez pas de service (temps partiel, congé maladie...) et où vous n'étiez pas gréviste.*

NOM : .....

Déclare : mercredi 21 novembre  ne pas avoir fait grève

Prénom : .....

Jeudi 22 novembre  ne pas avoir fait grève

Ecole : .....

vendredi 23 novembre  ne pas avoir fait grève

N° INSEE : .....

samedi 24 novembre  ne pas avoir fait grève

A....., le.....

**Signature**